
Discours de la députation de la société populaire de la commune d'Acy (Oise), qui félicite la Convention sur ses glorieux travaux et annonce des dons pour les frères d'armes, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la société populaire de la commune d'Acy (Oise), qui félicite la Convention sur ses glorieux travaux et annonce des dons pour les frères d'armes, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 488-489;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29629_t1_0488_0000_20

Fichier pdf généré le 01/02/2023

67

[MERLIN (de Thionville), porteur de la pétition de (1)] la veuve Poidevin, réclame de la Convention nationale des secours proportionnés à la perte qu'elle a faite par la perte de son époux, mort pour la défense de la République, une indemnité proportionnée à la perte de tous ses effets et de ceux de feu son époux, et un secours provisoire.

Renvoyé au comité des secours publics pour faire un prompt rapport (2).

68

La société populaire de la commune d'Arcis-sur-Aube invite la Convention nationale à frapper tous les coupables; elle félicite la Convention d'avoir fait tomber la tête de Danton et de ses complices, et promet de veiller au maintien des lois et de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Arcis-sur-Aube, 20 germ. II] (4).

« Danton, né dans notre commune n'est plus; la République est vengée, ses complices ont également péri sous le glaive de la loi; suivez le fil de la conspiration, frappez, n'importe que les coupables nous soient attachés par les liens du sang ou de l'affinité. Des agens subalternes ont secondé les projets liberticides des chefs, ils doivent compte de leur conduite et de leurs richesses. Pouvons-nous vous seconder, indiquez-nous en les moyens et comme vous nous veillerons au maintien des lois et de la liberté. La justice du peuple est la leçon des traîtres. S. et F. »

PIMON (présid.), BEAUNER (secrét.).

69

La citoyenne Louise Charlotte Laferrière représente à la Convention nationale que, depuis le 18 ventôse, elle réclame 300 liv. de rente que lui faisait d'Harcourt, et qu'il lui doit depuis trois années.

Renvoyé au comité d'aliénation (5).

70

Paillotel, secrétaire-greffier de la municipalité d'Avemont, district de Gray, département de la Haute-Saône, dénonce à la Convention nationale que la distribution des secours se fait d'une manière très illégale dans la plu-

(1) *Débats*, n° 570, p. 378; *Mon.*, XX, 199.

(2) P.V., XXXV, 174.

(3) P.V., XXXV, 174. Bⁱⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^t); *Débats*, n° 574, p. 438; *J. Mont.*, n° 150; *Mess. Soir*, n° 603; *J. Sablier*, n° 1255; *J. Perlet*, n° 568; *Batave*, n° 422; *C. Univ.*, 24 germ.

(4) C 300, pl. 1057, p. 45.

(5) P.V., XXXV, 174.

part des communes du district de Gray; il demande que la Convention prenne des moyens pour réprimer de tels abus.

Renvoyé à la commission des secours (1).

71

La société populaire des sans-culottes de la commune d'Acy, département de l'Oise, félicite la Convention nationale sur ses glorieux travaux, et les sages mesures qu'elle a prises contre les ennemis de la patrie; elle annonce que les sans-culottes de cette commune ont déposé sur l'autel de la patrie beaucoup d'objets à l'usage indispensable de leurs braves frères d'armes; ils remettent une médaille d'argent et invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

L'ORATEUR de la députation. Citoyens représentants,

Nous venons, au nom des sans-culottes de la Société populaire de la commune d'Acy, chef-lieu de canton du district de Crépy, département de l'Oise, vous féliciter sur vos glorieux travaux et les sages mesures que vous prenez à tout instant, contre nos ennemis communs et notamment dans ces dernières circonstances, où les poignards des conspirateurs étaient dirigés sur les vrais républicains;

Nous venons enfin, vous exprimer la joie que tous nos bons sans-culottes ont ressenti en apprenant que d'un coup rapide vous avez fait tourner contre ces infâmes conspirateurs ces poignards dirigés pour anéantir les appuis de la liberté, de l'unité et de l'indivisibilité de la République;

Nous vous dirons aussi que les sans-culottes de la Société républicaine d'Acy viennent de déposer sur l'autel de la patrie pour le soulagement de nos frères d'armes, ainsi qu'il appert du récépissé de l'administration du district que nous déposons sur le bureau, 124 paires de souliers, 52 chemises, 50 paires de guêtres, 3 paires de bas et un demi quintal de charpie; vous apprendrez sans doute avec plaisir, vrais montagnards, que tous les citoyens de la commune d'Acy ont toujours été de vrais sans-culottes, les partisans de la Révolution et qu'ils sont à la hauteur républicaine, depuis longtemps.

Ils ont brisé les chaînes de la superstition, ils ont dépouillé le temple aujourd'hui dédié à la raison, des hochets de l'hypocrisie et du fanatisme, 12 livres 2 onces d'argent ont été envoyé au creuset, 50 livres de cuivre et 4,000 pesant de métal de cloches y ont été aussi envoyé pour la fabrication des bouches à feu qui tous les jours détruisent les tyrans et leurs vils suppôts.

Nous vous déposons au nom de cette Société, une médaille en argent portant l'épigraphie du

(1) P.V., XXXV, 174.

(2) P.V., XXXV, 174 et 347. Bⁱⁿ, 25 germ. (1^{er} suppl^t) et 30 germ. (1^{er} suppl.); *J. Sablier*, n° 1254; *Débats*, n° 574, p. 439; *Rép.*, n° 118.

dernier tyran Capet ; voilà, vrais Montagnards, l'esprit des vrais sans-culottes de la commune d'Acy. Il vous invitent à rester à votre poste jusqu'à la fin de la guerre et que nôtre sainte constitution soit établie sur des bases inébranlables ; il vous jurent de la maintenir dans l'intérieur tandis que nos enfants combattons les ennemis du dehors. Vive la République, Vive la Montagne ! (1).

72

La société populaire, républicaine et Montagnarde de la commune de Mont-Renard, département des Bouches-du-Rhône, applaudit aux mesures vigoureuses déployées contre les traîtres et les conspirateurs, invite la Convention à rester à son poste et fait part de l'état des objets qu'elle a donnés en dons patriotiques, pour les défenseurs de la liberté; et que, sous peu, une grande quantité de salpêtre sera portée au magasin.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Mont-Renard*, 5 germ. II] (3).

« Législateurs,

Pendant que la Société populaire, républicaine et montagnarde de Mont-Renard, district de Tarascon, département des Bouches-du-Rhône, se livrait à la joie d'avoir terrassé le fanatisme, pendant qu'elle célébrait la fête de la raison sur l'autel de la liberté, elle a appris sans effroi, mais non sans indignation, qu'il existait encore dans la République des scélérats qui avaient le fol espoir de vendre aux tyrans la liberté française.

Représentants, votre courage, votre énergie, ces deux infatigables Comités qui sont comme deux yeux perçants placés sur le haut de la Montagne, d'où ils veillent sans cesse à la sûreté, au bonheur de la République, ont sauvé la patrie.

Ces complots liberticides et infernaux, toujours aussitôt déjoués que formés, prouvent la faiblesse de nos lâches ennemis : jamais celui qui se sent assez fort, n'emploie la ruse et la trahison ; restez donc fermes à votre poste jusqu'à ce que tous les tyrans soient confondus : ce n'est pas nous qui vous le demandons, c'est le salut de la patrie qui vous le commande ; surtout point de paix tant que nos ennemis auront les armes à la main. Les premiers républicains romains assiégés dans Rome, répondirent au fourbe ambassadeur de Porsenna, *Rome ne traite plus avec ses ennemis, que quant ils sont vaincus* : ce qu'a fait la Rome réduite à ses murailles, France, tu le feras avec plus de succès encore, toi dont les armées nombreuses et formidables terrassent d'innombrables ennemis, et font trembler tous les tyrans de la terre.

Enfin, en vain des hommes pusillanimes ou des traîtres avanceront que la république a fait pour cette campagne ses derniers efforts ?

Le dernier effort d'un républicain n'est que son dernier souffle de vie.

Républicains intrépides, et de bonne foi, patriotes de quatre-vingt-neuf de toutes les communes, élevez la voix et parlez ! Dites nous s'il n'y a plus aucun sacrifice à faire à la patrie ? Dites nous si vos concitoyens sont privés du nécessaire et ont renoncé à toutes les commodités de la vie ? Dites nous si vous ne voyez plus aucun faste dans leurs meubles, dans leur habillement ? Oh ! vous voyez sans doute très souvent un superflus qui vous afflige : quel est donc la sybarite insensé qui oserait refuser ce superflus à la patrie, lorsque ses concitoyens volent aux combats pour elle ? Le sacrifice des richesses peut-il se comparer au sacrifice de la vie que font chaque jour, nos généreux et intrépides défenseurs ?

Hommes de boue, qui êtes les tranquilles spectateurs des efforts que font les républicains pour la liberté, ne vous attendez pas à un meilleur sort qu'eux, si la république succombait ; l'esclavage, l'infamie, le pillage et la mort seraient votre partage, comme celui des patriotes ; les tyrans, qui n'ont point d'amis frapperaient tout indistinctement. Législateurs, interrogez vous-même les autorités constituées des communes sur les ressources qui nous restent ; à leur réponse, les despotes coalisés contre nous seront saisis d'épouvante ; la consolation et la joie pénétreront vos âmes ; les communes n'ont rien fait qu'elles ne puissent répéter cent fois encore. Celle de Mont-Renard dont la population n'excède pas 3,000 âmes avait 132 volontaires aux frontières, lorsque les 68 autres de la réquisition, de dix-huit à vingt-cinq ans, sont partis.

Avant que la Convention décréta les secours pour les familles des volontaires, elle avait fait une masse de 24,451 liv. et chaque enfant, père, mère et épouse des volontaires avaient 7 s. 6 d. par jour. Ses autres dons à la patrie, dont une grande partie au commencement de la Révolution, consistent en 15,749 liv. de dons patriotiques, 85 marcs d'argenterie, 44 quintaux de métal des cloches, 7 quintaux 73 livres de laiton, un cavalier armé et équipé, 165 fusils avec leurs baïonnettes, 165 gibernes, 32 habits uniformes, 382 chemises, 26 paires de souliers, 64 selles, 12 brides, 12 étriers, 40 sangles, 9 culottes de peau, 6 éperons, 15 paires de bottes ; joignez à cela un don de 2 épaulettes en or, de commandant de la garde nationale, 4 couverts, 1 grande cuillère, et 1 plat d'argent offerts ces jours derniers sur l'autel de la patrie par le c^{on} Villelle, ardent patriote de quatre-vingt-neuf. Elle a en outre actuellement à l'armée, 117 mulets, ou chevaux, 36 charrettes et 36 conducteurs.

La municipalité, le comité, la Société populaire se sont empressés de chercher des ouvriers pour la fabrication du salpêtre ; dès qu'il ont été trouvés, l'atelier a été monté, la commune a fait toutes les avances ; l'ouvrage avance rapidement parce que les ouvriers n'ont qu'à désirer et que tout leur est à l'instant fourni : l'essai a été porté à l'inspecteur qui en a été content, et sous peu une quantité considérable de salpêtre sera portée au magasin. A des égoïstes, à des mauvais citoyens, de ces pareils sacrifices pourraient paraître suffisants. Eh bien ! Législateurs, la commune de Mont-Renard n'en a jamais parlé, parce qu'elle croit qu'elle n'aura

(1) C 297, pl. 1026, p. 1, datée du 29 germ. et signée A. MANTEAUX, L. NULLET.

(2) P.V., XXXV, 175. Bⁱⁿ, 22 germ. (suppl¹) et 23 germ. (2^e suppl¹) ; *Débats*, n° 579, p. 394.

(3) C 297, pl. 1026, p. 3.